

Piétonnisation : des nouvelles règles de circulation

Pour rappel, concernant le stationnement, des arceaux ont été installés à cet usage pour les cycles et EDPM sur le cours Péri. Un parking spécial motos et scooters a été créé au niveau du parking du Canal. Enfin, des velbox sécurisées sont à disposition des cyclistes pour garer leurs vélos.

De nouvelles règles de circulation sont mises en place concernant les engins de déplacements motorisés électriques (EDPM) et les cycles.